

## MINISTERE DES FINANCES

### Par arrêté de la ministre des finances du 15 novembre 2024.

Sont nommés membres de la commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office, pour une période de trois ans et ce à compter du 30 novembre 2024, les Messieurs dont les noms suivent:

- Thameur Fendri, expert-comptable, premier représentant de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en remplacement de Skander Bou Snina,
- Mohamed Slim Cherif, expert-comptable, suppléant du premier représentant de l'ordre des experts comptables de Tunisie en remplacement de Mehdi Ellouze,
- Talel El Mabrouk, expert-comptable, deuxième représentant de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en remplacement de Yosra Chelly,
- Walid Bouchoucha, expert-comptable, suppléant du deuxième représentant de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en remplacement de Mohamed Imed Loukil.

### Par arrêté de la ministre des finances du 22 novembre 2024.

Sont nommés membres permanents de la commission chargée de l'émission de l'avis conforme relatif à l'approbation des mesures de règlement concernant les créances de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, les Dames et Messieurs suivants:

- Tarek Hrabi : représentant du ministère des finances : président,
- Anwar Zarrouk : représentant de la Présidence du gouvernement : membre,
- Marwen Bargaoui : représentant de la Présidence du gouvernement : membre,
- Hedia Layali : représentante du ministère de la justice : membre,
- Mohamed Arbi Debki : représentant du ministère des finances : membre,
- Mohamed Sayari : représentant du ministère des finances: membre,
- Yosr Benaceur : représentante du ministère de l'intérieur (Direction générale des ressources et de la gouvernance financière locale) : membre,
- Samir Alagui : représentant du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières : membre.

## MINISTERE DE LA SANTE

### Par décret n° 2024-574 du 20 novembre 2024.

Il est attribué une dérogation pour exercer dans le secteur public à Madame Nabila Kaddour épouse Neili, médecin major de la santé publique, pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

### Arrêté du ministre des affaires sociales du 20 novembre 2024, portant ouverture du concours externe pour le recrutement des personnes handicapées dans le secteur public.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 85-78 du 5 août 1985, portant statut général des agents des offices, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est détenu directement et entièrement par l'Etat ou les collectivités publiques locales, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi d'orientation n° 2005-83 du 15 août 2005, relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées, tel que modifiée par la loi n° 2016-41 du 16 mai 2016,

Vu le décret n° 2005-3087 du 29 novembre 2005, relatif à la fixation des conditions et les modalités d'application de l'emploi des personnes handicapées,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-76 du 24 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-336 du 25 mai 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-451 du 7 août 2024, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-465 du 25 août 2024, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre des affaires sociales du 21 août 2014, fixant les modalités d'organisation du concours externe pour le recrutement des personnes handicapées dans le secteur public.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des affaires sociales, le 30 janvier 2025 et jours suivants, un concours externe pour le recrutement des personnes handicapées dans le secteur public.

Art. 2 - Les conditions d'admission des candidatures sont adoptées conformément aux statuts particuliers et des textes en vigueur relatifs aux recrutements dans le secteur public.

Art. 3 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent quatre-vingt-dix-sept (197) postes, répartis comme suit :

<b>Etablissement</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Poste mis en concours</b>
Ministère de l'équipement de l'habitat	1	Ingénieur principal en informatique
Ministère des finances	2	Attaché d'inspection des services financiers
	2	Huissier du trésor
Ministère de l'environnement	1	Administrateur du corps administratif commun
	1	Technicien de laboratoire informatique
Ministère de la justice	5	Greffier de juridiction
	3	Greffier adjoint de juridiction
Ministère de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées	2	Administrateur du corps administratif commun
Ministère de la santé	2	Administrateur de la santé publique
	2	Secrétaire d'administration de la santé publique
	1	Ingénieur principal
	1	Technicien en chef
	1	Technicien principal
	1	Technicien
	1	Adjoint technique
Ministère des affaires sociales	1	Travailleur social principal
Ministère des affaires culturelles	1	Secrétaire d'administration
	1	Administrateur adjoint des services culturels
Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime	3	Ingénieur principal
	1	Administrateur du corps administratif commun
	2	Technicien
Entreprise tunisienne d'activités pétrolières	1	Ingénieur principal en informatique
	2	Cadre de gestion en comptabilité
	1	Cadre de gestion en ressources humaines
La cimenterie d'OM Klil	1	Brevet de technicien professionnel en gestion
	2	Technicien supérieur premier degré
	1	Standardiste
Agence foncière agricole	1	Ingénieur principal en ingénierie et préparation de l'eau
	1	Technicien en techniques des sciences judiciaires
Agence nationale de la cyber sécurité	1	Analyste
Laboratoire central d'analyses et d'essais	1	Standardiste
Centre national des sciences et technologies nucléaires	1	Standardiste
	1	Administrateur

Etablissement	Nombre de postes	Poste mis en concours
Cité nationale sportive	1	Standardiste
Agence nationale de métrologie	2	Administrateur
	1	commis d'administration
	1	Conducteur
	1	Ouvrier de l'unité 2
Société régionale de transport de Jendouba	3	Ouvrier
Agence nationale des fréquences	1	Ingénieur principal en informatique-sécurité de l'information
Office national des postes	7	Agent principal du guichet
	1	Technicien principal
	2	Administrateur
	11	Agent de poste
Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux	14	Standardiste
	58	Agent administratif
	1	Hajeb
Société tunisienne de navigation	1	Administrateur
Caisse nationale d'assurance maladie	16	Commis
Centre de recherches et d'études sociales	1	Ingénieur en statistiques et analyse de l'information
Société tunisienne de marchés de gros	1	Secrétaire de direction
Agence foncière de l'habitat	1	Technicien supérieur en archives et documentation
Office de la marine marchande et des ports	1	Ouvrier spécialisé (plombier)
Office de l'aviation civile et des aéroports	1	Administrateur
Société nationale des chemins de fer	5	Agent de billetterie
Office de la topographie et du cadastre	1	Ingénieur principal en informatique
Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale	2	Agent
	1	Agent en comptabilité ou en finance
	1	Agent en économie et gestion
	1	Agent polyvalent
Centre d'études et de recherche des télécommunications	1	Technicien supérieur en informatique
Caisse nationale de sécurité sociale	4	Administrateur
	5	Secrétaire principal

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 décembre 2024.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 20 novembre 2024.

*Le ministre des affaires sociales*

**Issam Lahmer**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Kamel Maddouri**